

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 00, le 7 mai 2019, en salle de la Bibliothèque Municipale située au 530, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Élisabeth Prud'homme au siège # 2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Tous les autres membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 16 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

2019-05-079

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Cette séance a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mobilier de bureau à la nouvelle Mairie
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2019-05-080

Mobilier de bureau à la nouvelle Mairie

CONSIDÉRANT que le budget du projet de rénovation de la mairie prévoyait une somme de 10 000 \$ pour le mobilier de bureau;

CONSIDÉRANT la réévaluation des besoins en mobilier après les discussions entre le représentant en aménagement, le maire et la directrice générale;

CONSIDÉRANT la soumission du fournisseur Burotique Landry Inc, datée du 7 mai 2019 totalisant 18 386.41 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT que les coûts projetés de la rénovation de la mairie totalisent à date 350 571.68 \$, incluant le mobilier et une prévision pour l'aménagement extérieur de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le budget du projet totalise 345 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE le conseil autorise une dépense de 18 386.41 \$ avant taxes pour l'achat du mobilier de bureau dans les locaux rénovés de la Mairie situé au 380 rue Principale selon la soumission de l'entreprise Burotique Landry Inc. au même montant;

QUE le maire, Yves Germain, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, soit autorisé à effectuer le paiement par le règlement 330-2018, à même le fond général, tel que prévue au budget de la Programmation Triennale d'Immobilisation et, pour tout excédent requis, par une affectation du surplus non affecté du fonds général, soit un montant estimé à 5 571,68 \$.

Séance extraordinaire du 7 mai 2019

Adopté à l'unanimité

Période de questions

2019-05-081

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 33.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.